



Commune de Biviers

Compte-rendu de l'atelier de concertation
du 26 avril 2016

Modalités de mobilisation pour l'atelier

Pour inviter les habitants à participer à l'atelier, la commune a réalisé différents supports de communication :

- Tract d'information dans toutes les boîtes aux lettres
- Affiche A4 sur les panneaux d'affichage municipaux (22)
- Affiche A3 sur le panneau d'affichage officiel devant la Mairie
- Annonce et article sur le site internet de la commune (agenda, actualités, PLU)
- Annonce atelier dans le Biv'actus

Organisation de l'atelier

52 personnes se sont inscrites pour cette rencontre et ont choisi leur thème d'atelier. 48 participants étaient finalement présents. Un cahier de concertation a été proposé aux participants.

La soirée s'est déroulée en 3 temps :

- accueil des participants par Mr le Maire
- répartition des groupes autour de 5 tables thématiques : 2 groupes sur les déplacements , 2 groupes sur les grands projets et 1 groupe sur le paysage
- travail en groupe avec mise à disposition des habitants des cartes et un cahier de notes pour recueillir les remarques de chacun

Travail effectué lors des ateliers

Pour les 2 groupes « Déplacements »

La carte proposée pour l'atelier a été réalisée en partie à partir des réflexions menées par un groupe de travail constitué d'élus et de Biviérois qui à l'occasion de rencontres, a réfléchi à la question des cheminements piétons.

Objectifs : Réfléchir sur les déplacements au sein de la commune

- faire valider et / ou amender la carte proposée aux participants
- inscrire sur la carte les nouvelles propositions
- recueillir les remarques des habitants sur les cheminements proposés et les espaces réservés prévus

Pour les 2 groupes « Grands projets »

Ces deux groupes ont travaillé à la fois sur le projet Bas des Evêquaux et Haut des Evêquaux.

Secteur Haut des Evêquaux

Il a été indiqué aux participants du groupe « projet Haut des Evêquaux » que sur le secteur traité le projet actuel est en contentieux. Si ce projet est validé, les remarques faites lors de l'atelier ne seront pas prises en compte.

Objectifs : Réfléchir à l'aménagement du secteur

- Réfléchir à la manière dont on va pénétrer et circuler sur ce secteur, ses liens avec la route des Evêquaux et route de Meylan (circulation voitures et cheminements doux)
- Réfléchir aux liens avec les habitations à proximité de la zone
- Proposer des avis sur la mixité, les typologies de logements, l'intégration paysagère, les déplacements et le stationnement

Secteur Bas des Evêquaux

Objectifs : Réfléchir à l'aménagement du secteur

- Réfléchir à la manière dont on va pénétrer et circuler sur ce secteur notamment en venant de la route des Evêquaux (circulation voitures et cheminements doux)
- Réfléchir à la question du stationnement
- Réfléchir à l'intégration de ce secteur avec le lotissement et les habitations situés à proximité
- Réfléchir à l'intégration paysagère du projet

Pour le groupe « Paysage »

La carte proposée aux participants s'est appuyée en partie sur le travail proposé par l'association « Art et patrimoine ».

Objectifs : Réfléchir à la question de la préservation du paysage

- Réfléchir sur les éléments naturels protégés retenus
- Récolter les avis des participants sur la carte dans sa globalité
- Réfléchir sur les éléments patrimoniaux retenus sur la carte
- Réfléchir à la préservation des espaces agricoles

Synthèse des échanges

A l'occasion de ces échanges les participants ont réitéré leur point de vue sur un certain nombre de questions. A travers les discussions quelques grands thèmes se sont tout de même distingués. Les habitants souhaitent très fortement que des **cheminements d'Ouest en Est** de la commune puissent permettre aux piétons de se déplacer au sein de la commune et que des liaisons piétonnes soient créées vers Montbonnot et Saint-Ismier.

Les habitants confirment aussi qu'ils sont attachés à la **limitation du nombre de logements** dans les nouvelles opérations et que leur intégration doit se faire dans « l'esprit d'Akoya ».

Un consensus se dessine sur **une hauteur de bâtiment qui doit être limitée à 8m** et qui pourrait selon les participants s'appliquer aussi aux arbres.

L'équipement intergénérationnel semble lui aussi faire l'unanimité.

Pour préserver l'harmonie de Biviers, une charte de couleurs pourrait être intégrée au règlement.

Pour les grands projets Haut et Bas des Evêquaux, les participants souhaitent qu'un comptage des véhicules soit réalisé.

Ils indiquent, en ce sens, que les déplacements automobiles et le stationnement des véhicules sur la route de Meylan sont des points essentiels à traiter sur le projet du Haut des Evêquaux. De même que la circulation des véhicules à proximité du projet du bas des Evêquaux leur paraît être un élément important du projet.

Concernant la protection du paysage, plusieurs remarques sectorielles ont été établies. Dans l'ensemble, les participants étaient satisfaits des propositions.

La question de certains secteurs agricoles doit cependant être étudiée et intégrée aux réflexions.

Sur le secteur Serviantin, les participants reconnaissent tous une tolérance d'usage pour la traversée à pied de ce secteur et souhaitent que cette pratique soit officiellement autorisée et pérennisée.

Compte-rendu des échanges

Groupe « Déplacements » n°1

Les remarques sont en lien avec les repères sur la carte.

Remarque 1 : Chemin des Roses, sur la propriété Beaumont (Boutoux), volonté de discuter d'un accord à l'amiable avec la mairie pour créer un chemin « doux » d'utilité publique avec respect des lieux (ramassage crottes, chiens tenus en laisse).

Remarque 2 A : Passage Pré Reynard : proposition de laisser en l'état, pas de nécessité d'aménager. Cette voie a un réel intérêt pour les déplacements piétons, le groupe se dit favorable à cet usage piétonnier sous réserve du respect des lieux (ramassage crottes, chiens tenus en laisse)

Remarque 2 B : Secteur Serviantin : négociation en cours pour un accès aux piétons sous réserve de l'approbation définitive de la négociation. Les piétons pourront utiliser les trottoirs. Le chemin du bas sera ouvert aux habitants des nouvelles constructions. Une participante fait observer que pour se rendre chez le coiffeur elle souhaite pouvoir passer par cette propriété. Certains participants répondent que le passage a toujours été toléré et le restera. Passage vers petite passerelle : non

Les participants souhaitent que le chemin du Levet reste en l'état.

Remarque 3 : Sous réserve de négociation du projet Haut des Evêquaux (portion jardin de Mila existante)

Remarque 4 : Pas d'observation.

Remarque 5 : Utilité d'aménager cette liaison le long du torrent?
A envisager sous conditions : pas d'aménagements lourds, création d'une passerelle sous réserve de l'acceptation des propriétaires.

Remarque 8 : Pas d'observation.

→ Observation générale : Estimation souhaitée du coût d'entretien annuel

Groupe « Déplacements » n°2

Les remarques sont en lien avec les repères sur la carte.

Remarque 1 : Voie transversale Est-Ouest de Bontoux à Super U sans oublier la zone de grand projet :

- améliorer l'accès à la passerelle (marche gênante pour les poussettes)
- déneigement de l'accès à la passerelle côté Evêquaux
- obtenir une servitude de passage sur Serviantin pour accès règlementaire et pérenne

Remarque 2 : Rétablir et aménager la traversée Barraux Ecoles (traversée du torrent du Piolet).

Remarque 3 : Permettre l'accès au centre de Montbonnot par sentier le long du Bontoux et à négocier avec Montbonnot pour déboucher sur le centre-ville.

Remarque 4 : Concrétiser la traversée chemin de Saint-Hugues - nouveau cimetière

Remarque 5 : Accès mairie, route de Meylan par Akoya existe-t-il une servitude de passage ? Cela semble nécessaire aux participants.

Remarque 6 : Accès RD1090, le long du Piolet à améliorer. Passerelle « Martine » à mettre aux normes et dans le projet d'urbanisation de Serviantin permettre l'accès piétons au village (école et même Super U).

→ Observation générale : établir une signalétique de tous les sentiers piétons

Groupe « Grands projets » n°1

Propositions de projet inscrites sur les cartes.

Projet Haut des Evêquaux

- sur le projet actuel, trop de logements (non-respect du Scot et du PLH) car beaucoup de déplacements sur cette zone, le groupe préconise 25 logements maximum
- ne pas construire en limite de propriété pour ne pas avoir un front bâti notamment sur la route de Meylan
- hauteur maximale bâtiments 8 m comme pour l'opération Akoya
- prévoir des poches de parking pour les résidents actuels notamment coté route de Meylan
- conjuguer au sein du projet de l'habitat collectif (coté route de Meylan) et maisons individuelles (sur le bas du secteur en lien avec l'existant)
- pour le collectif maintenir les vues, prévoir des toits terrasses et des toits végétalisés
- prévoir du R+2
- adopter des hauteurs différenciées sur le collectif pour que les constructions soient plus harmonieuses
- avis partagés dans le groupe de l'instauration d'un coefficient d'emprise au sol
- prévoir un pourcentage végétal de 50% sur la parcelle

Projet Bas des Evêquaux

- profiter de ce projet pour établir une liaison avec Saint-Ismier
- faire un comptage des véhicules sur le bas du Chemin des Evêquaux, après la sortie « Super U »
- le projet prévoit entre 70 et 80 lits, n'est-ce pas trop ? Cela risque de générer beaucoup de déplacements dans une zone déjà saturée
- prévoir un fort pourcentage du végétal (50% de la parcelle ?)
- si implantation d'arbres ne pas dépasser 8 m
- réfléchir à une voie supplémentaire sur les Evêquaux
- pourquoi ne pas créer une sortie de la zone sur la commune de Saint-Ismier pour voitures et piétons ?

Groupe « Grands projets » n°2

Propositions de projet inscrites sur les cartes

Projet Haut des Evêquaux

- parcelle 11 000 m²
- avec un élargissement même maximum on aboutit à des goulots d'étranglement
- pas de comptage voiture effectué sur le Chemin des Evêquaux
- groupe favorable à 20 maisons évolutives et hauteur 8m maximum

Projet Bas des Evêquaux

- parcelle de 10 000 m²
- groupe favorable à l'installation d'une maison de retraite après étude de marché, notamment pour savoir s'il existe un besoin pour un EPAD comme celle de Montbonnot ?
- environnement propice donc pas de projet d'industrie polluante et bruyante.
- prévoir accès et possibilité de retournement pour les véhicules
- prévoir l'installation de commerces de proximité ou de professions libérales dans la zone d'extension économique

Groupe « Paysage »

Les remarques sont en lien avec les repères de la carte 1.

Remarque 1A et 1B : hameau historique à maintenir

Remarque 2 : chemin piétonnier à valoriser (traversée Est Ouest de la commune)

Remarque 3 : chemin piétonnier à valoriser et à paysager

Remarque 4 : certains propriétaires fonciers de cette zone souhaitent qu'elle soit ouverte à l'urbanisation

Observations générales

- conserver les vues sur Belledonne, le Mont-Blanc, la dent de Crolles en encadrant notamment la hauteur des arbres
- conserver les bassins, réparer le bassin des Evêquaux et le remettre en eau
- faire apparaître la route des réservoirs et tracer la zone protégée de la Chartreuse
- paysager la route de Meylan avec étude de gestion naturelle et raisonnée et création d'espaces de repos pour les piétons
- encadrer la couleur des boiseries (volets, bardages) et prévoir une charte de couleur imposable aux propriétaires (étude préalable proposée par un coloriste)
- antennes relais à interdire pour respecter l'article 111-21 sur l'environnement dans les zones bâties
- renouvellement par les propriétaires fonciers de la demande de classer ce secteur en zone à urbaniser

Les remarques sont en lien avec les repères de la carte 2.

Remarque 1 : remettre à la limite existante actuelle

Remarque 2 : à mettre en espace boisé classé

Remarque 3 : secteur à mettre en zone naturelle ou en zone agricole

Remarque 4 : certains participants souhaitent que cette zone soit mise en agricole

Remarque 5A et 5B : à mettre en zone naturelle protégée

Remarque 6 : certains participants souhaitent que cette zone soit mise en zone agricole

Remarque 7A et 7B :

certains participants souhaitent que cette zone soit ouverte à l'urbanisation

Remarque 7C : classement en zone agricole

Remarque 8 : prévoir une extension de la protection du mur remarquable des Barraux

Remarque 9 : mur à protéger

Remarque 10 : certains participants souhaitent que cette zone soit ouverte à un projet agricole : siège exploitation, projet agrotourisme, laboratoire de transformation, bâtiment de vente

Remarque 11 : EBC déclassé en 2008 par arrêté du Conseil municipal et décision du Préfet